



Rapport d'activités 2023

Communauté de communes
Le Grand Charolais



www.legrandcharolais.fr



Édito du Président



Cette année 2023 constitue déjà le 7^e exercice de notre communauté de communes, depuis sa création en 2017. Celle-ci a été marquée par un budget ambitieux de 41 millions d'euros, à la hauteur des enjeux de notre territoire, tant dans le fonctionnement des services qui profitent à l'ensemble de la population, que des investissements qui conditionnent notre attractivité, notre qualité de vie au quotidien.

Ce rapport d'activités vous propose un aperçu de l'ensemble des compétences assumées par Le Grand Charolais sur l'espace de cette année 2023. Il témoigne aussi de l'avancée de projets au long cours, indispensables. Par exemple, 2023 aura été particulièrement décisive pour notre futur Plan local d'urbanisme intercommunal, en concertant la population lors de réunions publiques, puis en adoptant ensemble les orientations politiques à donner à ce document d'urbanisme partagé par nos 44 communes.

Cette année 2023 a aussi vu naître ou s'achever plusieurs travaux. Par exemple, la nouvelle voie douce reliant le pôle d'activités économiques et le centre-ville de Charolles a répondu à plusieurs enjeux et envoyé un signal fort, particulièrement dans l'ère du temps. D'autres chantiers d'envergure ont été mis sur les rails pour la jeunesse, les équipements sportifs, et encore réparation des dégâts occasionnés par la grêle... S'y ajoutent des investissements plus courants, tout aussi nécessaires. C'est pourquoi l'entretien de la voirie et des ouvrages d'art mobilisent un budget important en 2023.

Du côté des services, l'extension des consignes de tri sélectif a indéniablement marqué cet exercice, et déclenché des changements importants pour la population, bien anticipés et gérés par la commission et le service Environnement du Grand Charolais. L'effort de réduction des ordures ménagères et d'amélioration du tri se prolonge par l'installation d'aires de compostage collectif, de plus en plus nombreuses.

Voici, au fil des pages de ce rapport d'activités, les réalisations du Grand Charolais du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Je vous en souhaite une excellente lecture !

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais







Sommaire

6. Nous connaître

- L'identité du territoire
- Le conseil communautaire
- Le budget
- La commande publique
- Les métiers
- L'identité de marque

14. Aménagement du territoire

- Travaux neufs
- Voirie
- Système d'information géographique
- Plan local d'urbanisme intercommunal

19. Environnement

- Ordures ménagères
- GEMAPI
- SPANC

24. Attractivité, développement et transitions

- Développement économique
- Développement agricole
- Conseiller numérique
- Développement touristique
- Habitat

31. Service à la population

- Accueils de loisirs
- École de musique
- Piscines
- Convention territoriale globale
- Petite enfance
- Le Grand Ciné
- Transport à la demande
- Aire d'accueil des gens du voyage

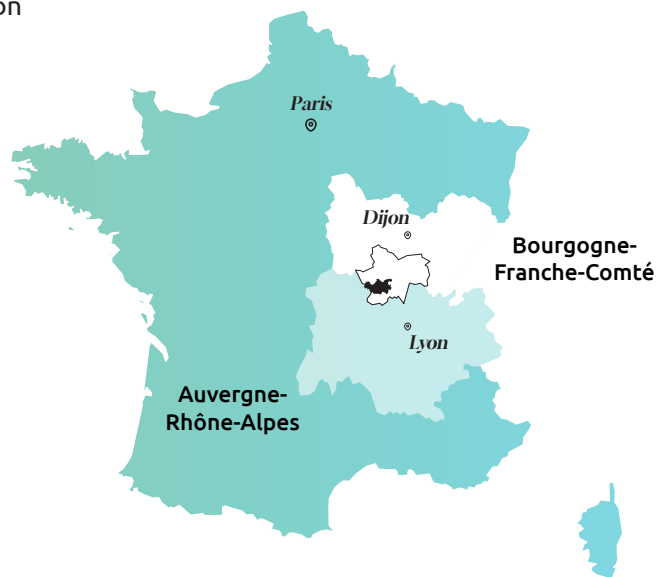
An aerial photograph of a town, likely in France, featuring a river on the left, a large white building with many windows in the center, and a church with a tall spire on the right. The image is overlaid with a semi-transparent blue gradient and a faint, stylized geometric pattern.

Nous connaître

L'identité du territoire

Le Grand Charolais a été créé le 1^{er} janvier 2017, à la suite de la fusion de trois communautés de communes et l'intégration de la commune nouvelle Le Rousset-Marizy.

La communauté de communes Le Grand Charolais se situe dans l'ouest du département de Saône-et-Loire, et comprend également trois communes du département de l'Allier (Chassenard, Coulanges et Molinet). Elle s'étend entre les vallées de la Bourbince, de l'Arconce et de la Loire, au cœur du Charolais. C'est la première communauté de communes du département.



44

communes

40 194

habitants
au 1^{er} janvier 2023

43 km

de voie verte

1 202 km

de balades vertes

53 km

de canaux

941 km²

de superficie

49 km

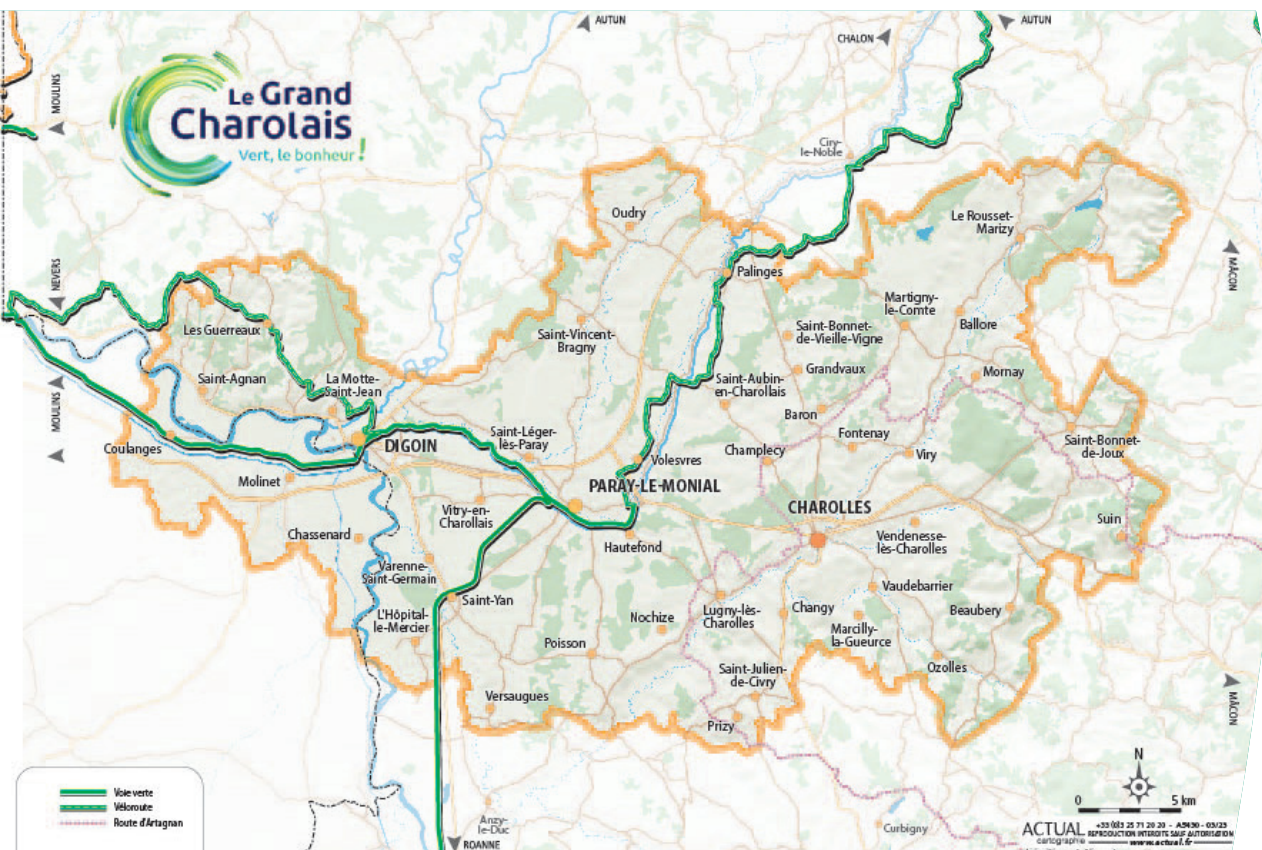
de véloroute

92

circuits de randonnées

977 km

de routes d'intérêt
communautaire



Le conseil communautaire

1 Président

15 Vice-présidents

74 conseillers communautaires titulaires

39 conseillers communautaires suppléants

Le conseil communautaire

Il réunit les conseillers de la communauté de communes Le Grand Charolais au moins quatre fois par an. Le conseil prend les décisions importantes pour la vie de la collectivité : vote du budget, fixation des taux de fiscalité, adoption de tarifs, création de postes, etc.

Le conseil des maires

Il se réunit en principe avant chaque conseil communautaire et est composé des maires et membres du Bureau.

Le conseil des maires est l'organe d'orientation stratégique de la communauté. Il est le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et, dans toute la mesure du possible, de la recherche du plus large consensus.



Conseil communautaire à Molinet en octobre 2023.

Le bureau exécutif

Composé du Président, des Vice-présidents et des Conseillers délégués, il se réunit en général le jeudi au siège pour gérer les affaires courantes de la collectivité et étudier les dossiers.

Les commissions intercommunales

Elles instruisent les affaires qui leur sont soumises et en particulier, les projets de rapports portant sur les affaires qui feront l'objet d'une délibération et intéressant leur domaine de compétence, dans la mesure où ces délibérations viendraient modifier les conditions d'exécution des missions de la communauté de communes. Les commissions n'ont pas de pouvoir de décision et émettent leur avis à la majorité des membres présents ou représentés, sans qu'un quorum soit exigé.

Le projet de territoire - 2022-2030 : Cap, vers demain !

Le projet de territoire, élaboré par les élus municipaux des 44 communes du Grand Charolais, définit les enjeux et priorités en matière d'aménagement du territoire, de services à la population, d'équipements...

3 ambitions au service des habitants !

Véritable feuille de route jusqu'en 2030, il guidera les actions de la collectivité en suivant 3 grandes ambitions :

1 Un territoire de production et de création engagé dans les transitions

2 Un territoire de vie, hospitalier, solidaire et attractif

3 Une collaboration efficace entre les communes et la Communauté de communes au service du territoire et de ses habitants

Le Bureau exécutif

au 31 décembre 2023



Gérald GORDAT,
Président du Grand Charolais

- 1^{er} Vice-Président : André ACCARY**, Aménagement du territoire et grandes infrastructures
- 2^e Vice-Président : Magali DUCROISSET**, Finances
- 3^e Vice-Présidente : Elisabeth PONSOT**, Administration, Ressources Humaines et mutualisations
- 4^e Vice-Président : Patrick BOUILLON**, Transitions environnementales, mobilité, PCAET
- 5^e Vice-Président : Jean-Marc NESME**, Santé, accès aux soins hospitaliers et de la ville
- 6^e Vice-Président : Marie-France MAUNY**, développement touristique
- 7^e Vice-Président : Christian LAROCHE**, Voirie et développement rural
- 8^e Vice-Président : Jacky COMTE**, Urbanisme et habitat
- 9^e Vice-Président : Pierre BERTHIER**, Développement économique
- 10^e Vice-Président : David BEME**, Mutations économiques et reconversion industrielle
- 11^e Vice-Président : Gilles PERRETTE**, Environnement (OM/SPANC)
- 12^e Vice-Président : Philippe DUMOUX**, Agriculture et promotion des filières locales
- 13^e Vice-Président : Julien GAGLIARDI**, Communication et valorisation du territoire
- 14^e Vice-Président : Bérénice PORTIER**, Culture et école de musique intercommunale
- 15^e Vice-Président : Catherine CLERGUE**, Petite enfance, jeunesse et sport

Les autres membres du bureau

- Daniel MELIN**, Planification urbaine, cohérence et cohésion interdépartementales
- Patrick PAGES**, membre du bureau délégué à l'accès aux services publics
- Nicolas LORTON**, membre du bureau délégué au développement des centres-bourgs et communes rurales
- Daniel BERAUD**, membre du bureau délégué à la GEMAPI
- Fabien GENET**, membre du bureau

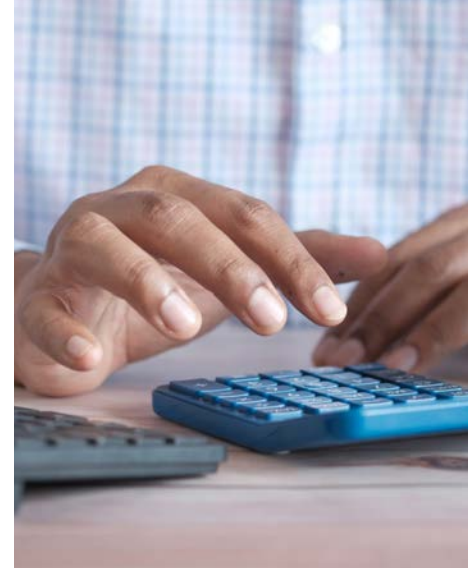
Les différentes commissions

- 5 commissions thématiques
et un groupe de travail santé
- 1 commission locale d'évaluation
des charges transférées
- 1 comité technique et 1 comité hygiène
sécurité des conditions de travail
- 1 commission d'appel d'offres
- 1 commission intercommunale
des impôts directs



Le budget

Le budget principal du Grand Charolais s'élève en 2023 à 41 millions d'euros, dont plus de 11 millions d'euros dédiés aux dépenses d'équipement. Les budgets supplémentaires du Grand Charolais ont été adoptés par le conseil communautaire le 7 avril 2023. Le budget est composé d'un budget principal et de 8 budgets annexes.



Dettes

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette s'élève à **8 049 673,07 €**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget principal	29 830 380 €	11 383 095 €	41 213 475 €
Déchets ménagers	6 442 198 €	1 454 947 €	7 897 145 €
Spanc	305 181 €	55 082 €	360 263 €
Gemapi	221 772 €	41 500 €	263 272 €
Office de tourisme intercommunal	291 010 €		291 010 €
Port de plaisance	166 979 €		166 979 €
Maison de santé de l'Arconce	74 860 €	42 813 €	117 673 €
Zac des Mûriers	184 007 €	97 717,82 €	281 724,82 €
Ligerval	3 846 304,09 €	3 903 338,86 €	7 749 642,95 €
TOTAL DES BUDGETS	41 362 691,09 €	16 978 493,68 €	58 341 184,77 €

Attributions de compensation

Versées aux communes en 2023 : **10 670 688 €**.

Subventions aux associations

36 subventions attribuées pour un montant total de **104 500 €**.

FAIR (fonds d'aide à l'investissement rural)

Le Grand Charolais soutient les investissements des communes de moins de 3000 habitants par le dispositif du fonds d'aide à l'investissement rural. En 2023, un total de 273 000 € ont ainsi été attribués pour 31 projets portés par les municipalités.

Taxes locales

Le taux des taxes locales prélevées par Le Grand Charolais n'a pas connu d'évolution en 2023.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,80%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12,70%
- Cotisation foncière des entreprises : 26,15% (lissage sur 12 ans)

La commande publique

La commande publique correspond à l'ensemble des contrats conclus à titre onéreux par un acheteur public pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services, avec un ou plusieurs opérateurs économiques.

Les contrats peuvent prendre la forme de marchés publics (l'ensemble de la prestation est financé par le pouvoir public) ou de concession (délégation d'une activité de service public où le gestionnaire se rémunère en partie par l'activité du service).

16 marchés publics attribués en 2023

- Accord-cadre à bons de commande pour la location et installation d'une piscine éphémère et prestations associées.
- Nettoyage et entretien des locaux sur l'ensemble du territoire du Grand Charolais.
- Services de télécommunications – téléphonie mobile.
- Fourniture de carburants en

station par carte accréditive.

- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une école en accueil de loisirs sans hébergement.
- Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des bâtiments communautaires de la communauté de communes Le Grand Charolais à Paray-le-Monial (1^{re} tranche).
- Accord-cadre à bons de commande pour le graphisme et l'impression du bulletin intercommunal le Grand Charolais.
- Prestation de services d'assurance.
- Étude préalable au transfert des compétences eau et assainissement collectif.
- Fourniture et livraison de repas et de goûters en liaison

froide pour la communauté de communes Le Grand Charolais.

- Services de télécommunications.
- Réfection de la toiture et du second œuvre bâtiment communautaire Les Canalous – Port de Digoïn.
- Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un accueil de loisirs, en extension d'un bâtiment existant.
- Réhabilitation d'un terrain multisports sur la commune de Paray-le-Monial.
- Concession de service public pour l'exploitation d'un service de transport public de voyageurs.
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'optimisation et l'exploitation du réseau des déchetteries du Grand Charolais.



La réhabilitation du terrain multisport à Paray-le-Monial (quartier des Sables) a fait l'objet d'un marché.

Les métiers au Grand Charolais

Au 31 décembre 2023, Le Grand Charolais compte 149 agents dont :
93 titulaires, 25 emplois permanents et 30 emplois non-permanents.

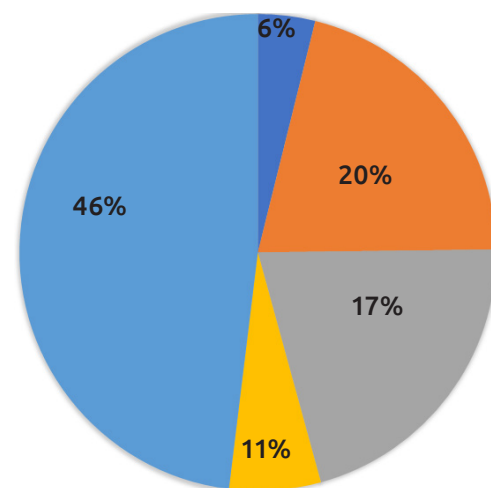
Environ 90 saisonniers sont recrutés en période estivale pour assurer l'ouverture des équipements suivants :

- Office de tourisme
- Accueils de loisirs
- Centres nautiques
- Port de plaisance

En 2023, les dépenses de personnel s'élevaient à **5 816 537 €**

Les services du Grand Charolais sont répartis en 4 directions placées sous l'autorité de la Direction générale :

-  Direction générale (DGS, service assemblées / juridique et service communication)
-  Ressources et administration (ressources humaines, finances, commande publique, accueil, informatique téléphonie, service commun)
-  Aménagement du territoire (travaux neufs, infrastructures et équipements, voirie et réseaux divers, SIG, environnement et SPANC).
-  Attractivité, développement et transitions (développement économique et agricole, tourisme, urbanisme et habitat, santé et mobilité).
-  Enfance, jeunesse, culture et sport (petite enfance, accueils de loisirs, école de musique, piscine, culture, animations sportives).



Répartition des agents par catégorie :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
19 agents 13 %	60 agents 40 %	70 agents 47 %

15 offres d'emplois publiées

92 candidatures reçues

200 autres candidatures spontanées

 **44 %** d'hommes

 **56 %** de femmes

Prestation sociale CNAS

212 € par agent,
soit un budget 2023 de **27 419 €**

Mouvements de fonctionnaires (mutation) 2023 :

3 arrivées (mutations)

2 départs en retraite

Créé au 1^{er} janvier 2017, Le Grand Charolais est né de la fusion de trois territoires. La mise en place d'une identité visuelle forte et reconnue ne figurait pas au nombre des objectifs des premiers exercices. Un logotype avait été créé en 2018 sans charte graphique associée.



**Le Grand
Charolais**
Communauté
de Communes



Le slogan « Vert, le bonheur ! » utilisé depuis 2018 a été conservé. Il met l'accent sur la qualité de vie du Grand Charolais : sa culture du bien vivre ensemble, son environnement bienveillant, sa qualité de vie, son dynamisme et son attractivité.

**Jetez-vous
à l'eau !**

LES PISCINES DU GRAND CHAROLAIS
Charolais : du 3 juin au 27 août 2023
Digoin : du 1^{er} juillet au 20 août 2023
Paray-le-Fr.



A large red crane is lifting a large, light-colored concrete structure. Three workers in orange safety vests and hard hats are visible. One worker is on the structure, another is standing nearby, and a third is in the foreground. The scene is outdoors with trees and a blue sky with clouds. A decorative graphic of concentric white arcs is in the top right corner.

Aménagement du territoire

Travaux neufs

Anticipant la création de la future voie verte qui permettra à termes de relier la Saône à la Loire en passant par Charolles, Le Grand Charolais a pris la décision forte, en partenariat avec la commune de Charolles, de développer les déplacements doux à proximité de ce futur axe touristique.



Le nouveau cheminement doux à Charolles a été inauguré en avril 2023.

Entrepris à l'automne 2022 et terminés en 2023, d'importants travaux ont permis de créer une nouvelle portion de voie douce entre la zone d'activité du Charolais (proche de l'échangeur de la RCEA) et le centre-ville de Charolles, en passant par le lieu-dit La Garaudaine.

1,5 km de voie douce

Que l'on vienne des Fours-à-Chaux à Vendenesse-lès-Charolles ou du camping en centre-ville de Charolles, les commerces de la zone d'activité et le parc des expositions, ne sont plus qu'à quelques coups de pédale par la voie verte.

Ce nouvel axe prévu exclusivement pour les vélos, les piétons, y compris à mobilité réduite, les trottinettes ou encore les rollers, emprunte des chemins ruraux et se raccorde à l'ancienne voie ferrée (future voie verte par le Département), pour continuer vers le centre-ville de la cité du Téméraire. L'ensemble représente un itinéraire d'environ 1,5 km.

308 907 € de travaux, et 60 % de subventions

Le montant de l'opération est de 308 907€ HT, un budget conséquent que Le Grand Charolais a pu réunir en mobilisant environ 60 % de subventions de l'État et du Département de Saône-et-Loire.

Quels intérêts pour le territoire ?

- Ce nouvel équipement contribue à renforcer l'attractivité et le développement touristique et économique du centre-ville et de la zone d'activité.
- Il connecte deux pôles majeurs de la commune de Charolles via un itinéraire alternatif et plus sécurisé que la route départementale.
- Il encourage l'activité physique des habitants, des touristes et des employés des entreprises limitrophes.

Voirie

La voirie représente le second budget de l'intercommunalité (après les déchets). C'est une compétence qui permet au Grand Charolais d'investir chaque année sur les 44 communes. Elle est gérée en collaboration étroite avec les communes et certaines prestations (fossés, fauchage, déneigement...) sont mutualisées avec elles en fonction de leurs souhaits.

Voirie

Une dépense de 1 251 994 € TTC en 2023 a été consacrée à la réfection des chaussées, des fossés, du fauchage, du déneigement et des ouvrages d'art.

Depuis le début de l'année 2023, c'est une superficie de 112 800 m² d'enduit superficiels et une quantité de 3 025 tonnes d'enrobé à chaud qui ont été mises en œuvre sur les 977 km de routes d'intérêt communautaire. Ces travaux, coordonnés par le service voirie du Grand Charolais ont été réalisés par des entreprises locales de travaux publics.

Ouvrages d'art

Le Grand Charolais est particulièrement attentif au suivi des ouvrages d'art (ponts, mur de soutènement...)

Il s'agit de constructions importantes permettant de supporter une route pour franchir des obstacles, ils représentent un véritable enjeu de mobilité. Le financement des travaux est pris en charge par Le Grand Charolais, les éventuels financeurs publics (Agence de l'eau Loire Bretagne, Départements de Saône-et-Loire et de l'Allier, etc.) et une participation est demandée à la commune concernée par les travaux.

En 2023, les dépenses du Grand Charolais liées aux ouvrages d'art s'élevaient à 209 203 € TTC. Cinq ouvrages d'art ont été restaurés, deux ouvrages ont été portés par le Syndicat mixte du bassin versant de la Bourbince

168 ponts
+ 29 murs de soutènement = 197 ouvrages d'art

185 tonnes d'enrobé sur la commune de Nochize.



En chiffres

2 millions d'euros de budget voirie

977 km de voirie intercommunale

111 chantiers de voiries en 2023



À Palinges, réfection du pont de la Chassaigne (86 000 € HT).

Système d'information géographique (SIG)



Le Grand Charolais dispose d'un Système d'information géographique (SIG) qui est un outil informatique permettant de créer, visualiser, rechercher et analyser des données géospatiales (parcelles cadastrales, documents d'urbanisme, réseaux, cimetières...)

Projets

Chiffres clés du service en 2023

- **152** utilisateurs
- **413 448** connexions
- **44** communes ont validé la base adresse locale
- **36** communes utilisent inter@geo
- Progiciel « Cart@CIM » (outil de gestion funéraire) en déploiement sur 3 communes.

L'accompagnement des communes pour l'adressage

Le service SIG a proposé des formations consacrées à l'accompagnement des collectivités pour les aider à s'approprier l'adressage, ceci dans le but de récupérer les bases de données et de les certifier.

Ces formations ont porté sur :

- Créer, améliorer, certifier, enrichir l'adresse
- Utiliser l'outil d'adressage uniquement sur Internet
- Garantir l'autonomie des communes

- Projet de mise en œuvre de l'appliquet métier cimetière.
- Certification base adresse local (Bal) en cours
- Définir une doctrine pour signer une charte de la base adresse locale afin d'apparaître sur le site web de l'agence de cohésion des territoires (promouvoir les bonnes pratiques d'adressage. Informer les communes, etc.)
- Intégration par le service SIG de plusieurs servitudes comme : périmètre de monuments historiques, périmètre de transport de gaz, périmètre de zone de bruit bordant la RCEA, PPRI de la Loire (etc.) dans le progiciel Intr@Geo.
- Poursuite de la formation et utilisation de QGIS.

Urbanisme

Près de 4 ans après la décision initiale du conseil communautaire, le projet majeur qu'est le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) poursuit son processus dans l'objectif d'aboutir à l'adoption de ce document unique à l'horizon 2025.

L'année 2023 a constitué une étape importante dans l'élaboration du PLUi. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document socle du PLUi, a été débattu en conseil communautaire le 10 octobre 2023. Ce débat est l'achèvement d'un long processus de collaboration avec les communes et les partenaires. Pour arriver à ce document partagé, il aura fallu organiser 44 entretiens individuels avec les communes, 5 réunions de travail par secteur avec les 44 communes, 5 ateliers avec la commission en charge du PLUi et les partenaires institutionnels, 4 débats en bureau exécutif, 3 débats en conseil des maires, 1 présentation en séminaire rassemblant l'ensemble des conseillers municipaux du territoire.

La concertation avec la population a été marquée par l'organisation de 5 réunions publiques à Charolles, Digoin, Palanges, Paray-le-Monial et Saint-Bonnet-de-Joux entre le 4 et le 10 octobre. Elles ont réuni une centaine de participants.

La phase réglementaire a pu donc débuter en fin d'année 2023 avec l'organisation d'ateliers réunissant les membres de la commission ainsi que les partenaires institutionnels, puis de rencontres de travail avec les 44 communes.

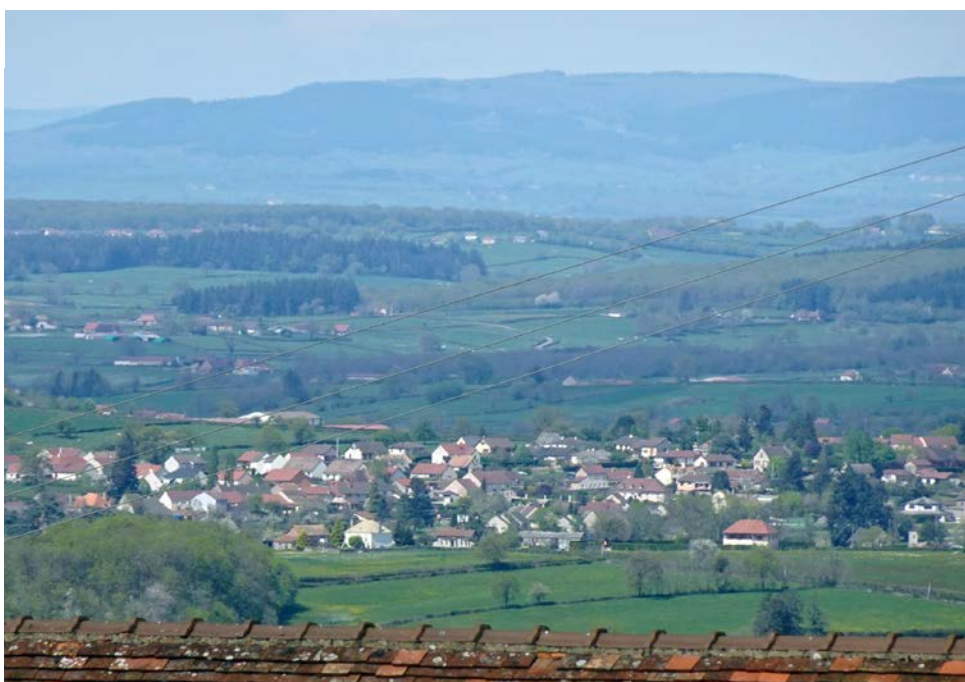
L'objectif demeure toujours en l'approbation du PLUI avant la fin d'année 2025.

Les orientations et les objectifs fixés par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le PADD adopté par les élus du Grand Charolais se décline en 7 orientations générales :

- Une organisation territoriale solidaire qui exploite la complémentarité entre les communes
- Retrouver une dynamique démographique plus soutenue et adaptée aux capacités du territoire à l'accompagner
- Une économie diversifiée qui d'une part, prend appui sur les ressources et les activités traditionnelles du territoire, reflète de son identité, et d'autre part qui vise à répondre à des besoins contemporains
- Faire face aux défis climatiques et énergétiques,
- Un développement qui réduit son empreinte sur les ressources
- Le foncier : un bien précieux à préserver
- Le patrimoine paysager et bâti : une valeur à préserver

Chacune de ces orientations est déclinée en objectifs. Le PADD fixe notamment un scénario démographique sur les 12 prochaines années d'un gain de population de +0,3% par an, soit une production projetée de 1560 logements entre 2025 à 2037.



Le PLUI sera un document d'urbanisme commun aux 44 communes.



Environnement

Ordures ménagères

Déchetterie intercommunale à Digoin.



Équipements

5 déchetteries (gestion externalisée)

1 plateforme Déchets Verts

712 points de regroupement

Les collectes en chiffres

La collecte des ordures ménagères résiduelles

(40 194 habitants desservis) :

- 6 587,44 tonnes collectées

soit 163,89 kg/habitant desservi

La collecte sélective des emballages ménagers

- 3 725,38 tonnes collectées **soit 92,69 kg/habitant**

Ce sont 378,54 tonnes en plus qu'en 2022.

La collecte sélective des déchets verts

(7 741 habitants desservis - uniquement la commune de Digoin) :

- 124,30 tonnes collectées

soit 16,04 kg/habitant desservi

La collecte en déchetteries

(40 194 habitants desservis) :

- 13 082 tonnes collectées (y compris gravats)

= 187 451 passages en déchetteries en 2023 soit 4,6 passages/hab/an dont 391 passages de professionnels facturés (au-delà d'1 m³).

Gestion de la facturation

18 775 foyers facturés en 2023

33 464 foyers édités en 2023

934 réclamations traitées (erreurs destinataires, erreurs nombre de personnes, logements vacants, explications nouvelle facturation...) **soit 2,79 % sur le nombre de factures éditées.**

Pour mémoire, en 2020 le taux de réclamations traitées était **de 10%**.

La redevance sur les déchets ménagers finance :

43 % Collecte des déchets : 2 100 000 €

29 % Déchetteries : 1 500 000 €

28 % Traitement des déchets : 1 455 000 €

Ordures ménagères

Réalisations en 2023

Mise en place de la conteneurisation

- Dotation d'un bac gris pour les ordures ménagères pour les habitants de 11 communes.
- Adaptation des bacs gris pour les ordures ménagères et les recyclables pour 11 communes.

Extension des consignes de tri du 1^{er} janvier 2023

- Renforcement les points d'apport volontaire en rajoutant des colonnes aériennes.
- Pose de stickers sur toutes les colonnes aériennes et enterrées.
- Distribution d'affiches aux mairies et bailleurs.



- Accompagnement de l'action de sensibilisation des ambassadeurs du tri du Smevom.

Points de regroupement / apport volontaire

- Remplacement de toutes les colonnes aériennes défectueuses dédiées aux emballages.
- Remplacement de 10 à 15 colonnes aériennes défectueuses pour le verre.

Compostage domestique et partagé

- Poursuite de l'opération kits compost (500) et kits poulaillers (50) pour les particuliers.
- Poursuite de la mise en place des aires

de compostage partagées.

Broyage local des déchets

- Permettre aux communes d'effectuer un broyage des déchets verts : 4 concernées en 2023.

Sensibilisation des « gros producteurs »

- Rencontre avec 15 producteurs identifiés pour les accompagner dans la gestion de leurs déchets.

Prévention et économie circulaire

- Poursuite des actions de sensibilisation auprès des scolaires (visite centre de tri et déchetteries).
- Participation aux foires du territoire.
- Suivi des collectes en porte-à-porte.
- Réunions de sensibilisation en pieds d'immeuble.

Mise en place d'une redevance incitative

- Étude sur l'opportunité de mettre en place la redevance incitative et la collecte des biodéchets.

Optimisation des collectes en porte-à-porte

- Baisse de fréquence sur la collecte des ordures ménagères dans 4 communes.
- Baisse de fréquence sur la collecte des déchets recyclables dans 11 communes (dotation de plus gros bacs).

Gestion des déchetteries

- Poursuite des réflexions pour l'amélioration du niveau de service, identification des usagers, etc.
- Prolongation du marché jusqu'en octobre 2024 (au lieu du 1^{er} mai 2024).

Collecte du verre

- Mise en place d'une aire de stockage sur la plateforme Bon vin pour le verre collecté.
- Anticiper les pics des collectes estivales et permettre au prestataire d'optimiser ses tournées.

Ordures ménagères

La sensibilisation passe aussi par les enfants !

Le service environnement du Grand Charolais a un rôle important de sensibilisation et de pédagogie auprès du grand public, afin de les accompagner dans leur gestion des déchets. Des actions et animations pour la promotion du tri des déchets sont aussi nombreuses à destination des jeunes publics, notamment en se rendant dans les écoles.

En 2023, un agent du service environnement s'est rendu dans 13 écoles, foyers, lycées ou accueils de loisirs du territoire, soit plus de 250 enfants, adolescents et jeunes adultes sensibilisés à travers des ateliers ludiques.



Lors d'une intervention du service environnement dans une classe.

GEMAPI

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une compétence obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018.

La GEMAPI est constituée d'un bloc de missions définies au 1^{er}, 2^e, 5^e et 8^e de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- 1** Aménagement d'un bassin ou d'une fraction du bassin hydrographique,
- 2** L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 3** La défense contre les inondations et contre la mer,
- 4** La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le territoire intercommunal du Grand Charolais est très vaste. Il recoupe 4 bassins versants principaux qui présentent chacun des caractéristiques et des enjeux singuliers.

Les 4 bassins versants sont les suivants :

- Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince (SMI2B)
- Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de l'Arconce et de des Affluents (SMAAA)
- Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS)
- Établissement Public Territorial du Bassin Loire (EPTB Loire)

Une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été signée avec l'EPTB Loire en avril 2021 pour une aide sur la gestion des digues.

Cette compétence est financée par la taxe GEMAPI.

90 882 €

Total des cotisations versées par Le Grand Charolais aux syndicats dans le cadre de la compétence GEMAPI.

SPANC

Le Service public d'assainissement non-collectif (SPANC) est une compétence exercée par Le Grand Charolais depuis le 1^{er} janvier 2017. Conformément à la Loi sur l'Eau, les communes ont délégué le contrôle des installations d'assainissement non-collectif à la communauté de communes.



Lors d'une visite de contrôle, ici chez un habitant de Changy.

Le SPANC du Grand Charolais a pour rôle de contrôler toutes les installations d'assainissement non-collectif qu'elles soient neuves ou existantes, soit un total de 6894 installations en 2023 sur les 44 communes du territoire.

Ce service permet notamment aux usagers d'accéder aux informations réglementaires et à des conseils techniques nécessaires au bon fonctionnement de leur installation. Le Grand Charolais possède également la compétence facultative « entretien des installations d'assainissement non collectif ». Pour cela, un marché a été conclu avec un prestataire de service.

Le Spanc en chiffres en 2023

101 demandes d'autorisations d'installations neuves
153 contrôles de bonne exécution des travaux
373 visites des installations existantes
168 260 € redevance assainissement non-collectif
7 198 factures en 2023 dont 6 898 à 20 €

Vidanges de fosses

242 interventions ont été réalisées sur le secteur du Grand Charolais, par le prestataire BV Vidange, dans le cadre de tarifs négociés pour les usagers.



Attractivité, développement et transitions

Développement économique

Compétence obligatoire du Grand Charolais, le développement économique a pour mission de mettre en avant les atouts du territoire auprès des entreprises et commerces souhaitant s'installer en Grand Charolais.

Zones d'activités économiques

Afin d'attirer des entreprises extérieures au territoire, le service développement économique a participé à un salon des professionnels de l'immobilier d'entreprise :

- En partenariat avec l'Agence Economique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté : le **SIMI, salon de l'immobilier d'entreprise** à Paris les 12 au 14 décembre 2023.

Ventes de parcelles, compromis et contacts en cours sur les ZAE communautaires :

Pré des Angles à Paray-le-Monial :

- Compromis pour un terrain de 747 m² avec Aldi Immobilier pour 130 000 € HT

Ligerval à Digoin :

- Compromis pour un foncier de 16 000 m² au promoteur Obazyne pour 720 000 € HT

Pôle d'activités du Charolais à Vendennes-lès-Charolles :

- Vente d'un terrain de 2 281 m² à la SCI Magdalena (COMEP-CICOP) pour 38 777 € HT

Ventes de bâtiments participant au maintien d'activités économiques :

Molinet

- Vente d'une partie des bâtiments de l'ancien siège de la CCVAL à VNF pour 460 000 € HT



Le « Petit déj' de l'éco » organisé en 2023 sur la zone de Ligerval, chez TC Transport.

Les Petit déj' de l'éco

Un rendez-vous des acteurs de l'économie du territoire a été organisé en 2023 :

19 décembre : Chez TC transport à Ligerval, sur le thème de la politique RSE des entreprises et l'empreinte carbone. Une trentaine de chefs d'entreprise du territoire ont participé à ce rassemblement, avec l'intervention de Ludivine Filoro, manager du Pôle environnement de la CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire et de François Robin, chargé de mission écologie de l'entreprise Le Cèdre (groupe Théos) à Paray-le-Monial.



En 2023, une partie des locaux de l'ancienne Communauté de communes du Val de Loire, situés à Molinet, ont été vendus à Voies navigables de France.

Petites Villes de Demain

Le Grand Charolais s'est engagé depuis 2021 dans le dispositif national «Petites villes de demain». Il s'agit d'un programme d'actions gouvernemental, offrant de nombreux leviers pour redynamiser et améliorer la qualité de vie des petites centralités (moins de 20 000 habitants) et les territoires ruraux alentours.

Des échéances importantes ont été franchies en 2023 pour ce programme, qui mobilise une chargée de projet.

En décembre 2023, les communes signataires du dispositif d'État « Petites Villes de Demain » (Charolles, Digoïn, Paray-le-Monial et Saint-Bonnet-de-Joux), ainsi que Le Grand Charolais, ont signé la convention cadre PVD, précisant enjeux, ambitions et actions à mener, en cohérence avec le Projet de Territoire.

Les orientations de la convention

Orientation n°1

Améliorer le parc de logements du territoire en favorisant une diversité de l'offre, pour répondre aux différents parcours résidentiels dans un objectif de maintien et d'accueil de nouvelles populations.

Orientation n°2

Accompagner la diversité et la qualité des commerces de proximité en valorisant la complémentarité de l'offre commerciale du territoire.

Orientation n°3

Conforter et renforcer l'offre de services, notamment culturelle, sportive et de loisirs, répondant aux attentes et aux besoins des populations présentes et à venir afin de moderniser l'image du Grand Charolais.

Orientation n°4

Rendre désirables les centralités par la qualité des aménagements des espaces publics, notamment sur le plan environnemental.

Orientation n°5

Fortifier l'offre touristique existante, riche d'un patrimoine paysager, gastronomique, architectural et industriel, au service d'une destination plurielle.

Orientation n°6

Améliorer et renforcer les offres de mobilité alternatives pour simplifier l'accessibilité aux centralités.

Pour rappel, le conseil communautaire a approuvé les termes de la convention cadre PVD en date du 11 décembre 2023.

2024 sera l'année de validation des secteurs Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sur chaque commune, identifiant des périmètres précis permettant de mobiliser des leviers juridiques et fiscaux dans le cadre de la revitalisation de ces secteurs.



L'attractivité des commerces (ici « Bonne Maison » à Charolles) de proximité s'inscrit dans la démarche « Petites villes de demain ».

Accompagnement des porteurs de projets

Le Grand Charolais remplit des missions d'accompagnement, d'orientation et de soutien au commerce et artisanat local. Plusieurs porteurs de projets ont été accompagnés au cours de 2023, pour une implantation pérenne dans les centres-villes et centres-bourgs (en reprise d'activité et/ou création d'entreprise).

À Charolles

- Reprise d'un restaurant en centre-ville
- Création d'une entreprise d'activités publicitaires (enseignes, covering ...)
- Reprise d'un hôtel en centre-ville

À Digoïn

- Reprise d'un fonds de commerce pour supérette de centre-ville (enseigne Vival)
- Création de commerce : fleuriste et décoration
- Création de commerce et atelier de réparations de motos
- Reprise d'un hôtel-restaurant
- Création de commerce : magasin et atelier de réparations de cycles.
- Création de commerce : magasin de thé

Au Rousset-Marizy

- Reprise d'un fonds de commerce : supérette, enseigne Vival

À Martigny-le-Comte

- Création d'entreprise dédiée au numérique : plateforme de gestion interface maîtrise d'ouvrage / maître d'œuvre

À Palinges

- Création de commerce : épicerie-comptoir de restauration

À Paray-le-Monial

- Création de commerce : magasin de jouets et puériculture
- Reprise d'un bar-snacking
- Reprise d'un fonds de commerce : boucherie-charcuterie

À Poisson

- Création d'entreprise : transformation et vente de bois de chauffage

À Varenne-Saint-Germain

- Création d'entreprise tertiaire : cabinet RH

À Vendennes-lès-Charolles

- Création de commerce : multi-services et bar



Développement agricole

Le Grand Charolais se mobilise également pour encourager le développement agricole sur son territoire, par différentes actions.

Ce service est en charge de tous les sujets qui ont un lien avec l'agriculture avec, depuis 2022, l'action d'une chargée de mission. Elle est l'interlocutrice de la collectivité pour les acteurs agricoles qu'elle accompagne dans leur projet de développement et de diversification, en assurant une connexion entre les projets agricoles et la politique publique.

Le rôle de ce service est également de fédérer un réseau de producteurs en vente directe et participer à la promotion des productions locales. C'est dans ce but que Le Grand Charolais a réalisé et diffusé en 2023 son premier guide « 100 % local » (2 000 exemplaires). Ce document, appelé à être renouvelé chaque année, a mis en exergue 42 producteurs



installés sur le territoire du Grand Charolais, dans différentes productions : viandes bovines et ovines, volailles et œufs, produits laitiers, fruits et légumes, produits de la ruche.

Un important travail de recensement a permis de valoriser le travail des producteurs locaux et la qualité offerte par le terroir charolais, auprès des consommateurs du territoire mais également des touristes.

Conseiller numérique

Dans le cadre de France Relance, Le Grand Charolais bénéficie d'une subvention forfaitaire pour le financement d'un poste de conseiller numérique.



Lors d'un atelier numérique collectif à Molinet.

En 2023, Le Grand Charolais emploie une conseillère numérique, dont la mission est d'accompagner les usagers en difficulté pour utiliser Internet dans leurs activités quotidiennes (communiquer avec ses proches, prendre en main un équipement informatique, envoyer des mails, s'initier aux bases du traitement de texte, installer des applications utiles sur son smartphone...), et plus généralement mieux connaître les outils numériques.

La conseillère numérique du Grand Charolais a effectué sur l'année 2023 15 interventions à domicile, 14 permanences dans 3 mairies et 44 ateliers collectifs pour maîtriser l'usage de l'ordinateur, du smartphone ou de la tablette.

Développement touristique

12 200 personnes renseignées par les équipes de l'office de tourisme Le Grand Charolais (bureaux de Digoïn et Charolles), dont 75 % aux comptoirs d'accueil.

Autres modes de contacts : téléphone, email, web, réseaux sociaux, salons, permanences « Hors les murs », etc.

42 % des contacts enregistrés en avril, mai, juin et septembre, octobre et 41 % en juillet août.

5 956 € de recettes (ventes en boutiques et prestations).

132 800 passages sur les voies vertes du territoire (compteurs du Département de Saône-et-Loire placés à Saint-Yan, Vitry-en-Charollais et Bourbon-Lancy).

On en parle !

4 journalistes et influenceurs accueillis en 2023 : Julien Audigier, Camping-car Magazine, Hikes & Travel, l'Humanité Magazine.

Accueils presse organisés par AiRPur, l'agence communication de Mission tourisme 71 :

- Marie Claire Idées : article Fayencez-vous
- OK Voyages : tourisme fluvial
- Le Routard Magazine : patrimoine Charolles
- Paris Match : Hugo Marchand, la danse pour tous au Château de Digoïn
- K6 FM : interview radio bateau à hydrogène
- France Today : bateau à hydrogène
- Moto Journal : retombée suite à accueil en 2022 Le
- Troi3 : bateau à hydrogène
- Fémina : Faïencerie Charolles

Accueil de l'influenceur @TheBearshouse

Réseaux sociaux

1 600 abonnés sur Instagram

1 950 abonnés sur Facebook

Guides

3 500 guides hébergements

8 000 guides touristiques

Animations

1^{re} édition de « **Fayencez-vous !** », rendez-vous céramique en Grand Charolais (2-4 juin).

375 participants

- 4 visites avec le Pays d'Art et d'Histoire
- 2 visites de l'industrie (Manufacture de Digoïn et Faïencerie de Charolles)
- Visites de ville à Charolles et Digoïn

Salons

367 contacts sur les salons (Randonneur & Mahana à Lyon, Salon International du Tourisme et des Voyages à Colmar, Salon international des voyages à Évian).



Sur l'eau...

Port de plaisance, à Digoïn :

- Fréquentation : 281 bateaux (+ 32 %) en escale du 1^{er} avril au 31 octobre 2023 (avec 751 jours d'escale, soit 2,7 jours d'escale en moyenne)
- 26 bateaux en amarrage annuel et 7 bateaux en hivernage (1^{er} novembre au 31 mars)
- Recette amarrages des bateaux et services (eau, électricité, douche) : 35 012 € TTC

Haltes nautiques :

2 608 €

Total des recettes (TTC) pour 2023

Le port de plaisance à Digoïn.



L'OPAH soutient aussi les travaux de rénovation de façades dans certaines communes.

Habitat

Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), lancée le 2 novembre 2021, a vu bon nombre de projets de rénovation se concrétiser sur l'année 2023.

Les chiffres montrent une poursuite de l'attrait de la population pour cette politique incitative menée par le Grand Charolais, en partenariat avec l'ANAH et d'autres acteurs institutionnels :

95 NOUVEAUX DOSSIERS

- 88 concernant des projets de **propriétaires occupants** : 37 dossiers de rénovation énergétique, 44 dossiers de travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, 2 dossiers de travaux très lourds et 6 dossiers de ravalement de façade.
- 7 dossiers concernant des projets de **propriétaires**

bailleurs : 3 dossiers de travaux lourds et 4 dossiers de ravalement de façade.

HABITAT INDIGNE EN 2023

- 17 situations examinées, dont 3 ayant fait l'objet d'un rapport de décence.

SUIVI ET ANIMATION DU DISPOSITIF EN 2023

- Une dépense de 141 042 € payée par le Grand Charolais concernant la mission de l'opérateur.
- Un financement de 73 373 € de l'ANAH à destination du Grand Charolais sur ce poste

L'OPAH, un outil mis en place en concertation avec les élus grâce à l'organisation de :

- 2 comités techniques
- 2 comités de logements indignes
- 1 comité de pilotage

En chiffres :

2 600 207 €

C'est le montant du chiffre d'affaires généré en 2023 pour les entreprises intervenant sur des projets en lien avec l'OPAH du Grand Charolais.

111 083 €

C'est le montant des subventions notifiées par Le Grand Charolais aux propriétaires sur l'année 2023.

66

Le nombre de dossiers soldés en 2023, soit 71 628 € de subventions payées par Le Grand Charolais sur cette année.

1 065 384 €

C'est le montant des subventions notifiées par les autres partenaires en 2023 (ANAH notamment).



Services à la population

Accueils de loisirs

Le Grand Charolais joue un rôle essentiel auprès des jeunes publics. Les accueils de loisirs sans hébergement sont proposés aux enfants dès l'âge de 3 ans sur trois sites, les mercredis et pendant les vacances scolaires. La nouveauté majeure de l'année 2023 a été l'ouverture d'un accueil de loisirs intercommunal à Digoïn, sur le site de l'école Le Launay pendant les vacances d'été, suite à la fermeture du site de Varenne-Saint-Germain.



Site de Charolles

118 enfants différents accueillis les mercredis
287 enfants différents accueillis pendant les périodes de vacances

Site de Digoïn

233 enfants différents accueillis pendant les vacances scolaires en juillet et août 2023 (8 semaines).



Site de Paray-le-Monial

250 enfants différents accueillis les mercredis
410 enfants différents accueillis pendant les périodes de vacances

Camps d'été

47 enfants ont participé aux 3 camps organisés par Le Grand Charolais pendant l'été 2023 à Artaix, Palinges et Montrevel-en-Bresse.

Sur les mois de juillet et août 2023, 46 animateurs saisonniers ont renforcé l'équipe permanente pour animer les vacances de plus de 150 enfants chaque jour !



École de musique

Avec ses 4 sites d'enseignement, l'école de musique Le Grand Charolais joue pleinement sa partition intercommunale. Le site de Saint-Bonnet-de-Joux est dédié plus spécifiquement au cycle d'initiation, dès 3 ans. Les sites de Digoin, Charolles et Paray-le-Monial vous proposent un enseignement complet de qualité, avec de nombreuses pratiques collectives. L'école développe également des actions auprès des scolaires avec la mise en place de 3 orchestres à l'école sur le territoire (Martigny-le-Comte, Vendennes-lès-Charolles & Saint-Yan) et d'une chorale (Poisson).

Un service pour tous !

444 élèves inscrits de 3 à 78 ans, dont 110 adultes.

25 enseignants proposent 17 instruments et plus de 20 ateliers de pratiques collectives. Le retour d'un enseignement en présentiel total, a permis le plein développement des projets pédagogiques.

300 heures de cours hebdomadaires.

45 concerts programmés sur le territoire pour une première véritable saison musicale de l'école intercommunale.

3 journées portes ouvertes en septembre 2022.

Disciplines enseignées

- Jardin musical, éveil musical et parcours découverte
- Cours partagé parent / enfant pour les 3-5 ans
- Formation musicale 1^{er} et 2nd cycle
- Formation musiques actuelles (option scène ou studio)

• Formation instrumentale :

BOIS : flûte traversière / clarinette / saxophone

CUIVRES : trompette / trombone / cor / tuba

CORDES : violon et alto / violoncelle / guitare / guitare électrique

CLAVIERS : piano / orgue / accordéon

PERCUSSIONS : batterie / percussions classiques

Portes ouvertes de septembre 2023.



Piscines



Les débuts de l'opération « Savoir nager », en octobre 2023.

En 2023, la fréquentation des piscines d'été et de la piscine couverte du Grand Charolais ont accusé une baisse globale de fréquentation (en dehors des scolaires), s'expliquant notamment par un été assez pluvieux. Le Grand Charolais a reconduit l'installation du Grand Bain, bassin éphémère sur la place de la Grève à Digoin.

À Digoin (Le Grand Bain)

4 085 entrées

À Charolles

11 812 entrées

À Paray-le-Monial

Bassin extérieur (juin à août)

15 106 entrées

279 entrées animations

4 105 scolaires

55 388 € de recettes

Bassin intérieur (septembre à mai)

7 759 entrées

4 241 entrées animations

12 495 scolaires

36 346 € de recettes

Dispositif « Savoir nager » : cap sur la natation scolaire !

En septembre 2023, Le Grand Charolais lançait son 1^{er} dispositif « Savoir nager ». Gestionnaire des piscines sur son territoire, Le Grand Charolais se doit de rendre l'apprentissage de la natation accessible aux écoliers, sur les temps de pratique sportive.

Un budget de 150 000 € a été débloqué pour permettre à chaque enfant de bénéficier de 10 à 12 séances de natation à la piscine couverte à Paray-le-Monial. 2300 enfants, de la grande section de maternelle à la 6^e, en ont bénéficié sur l'année scolaire.

Convention territoriale globale

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle s'est concrétisée par la signature d'une convention 2022/2026 entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de communes Le Grand Charolais, les villes de Digoïn, Molinet et Paray-le-Monial.

Quelles thématiques ?

L'équipe est composée de cinq personnes issues de la Communauté de communes et des villes de Digoïn et Paray le Monial. Elle est au complet depuis 2023 et œuvre pour mettre en place un certain nombre d'actions et de projets dans les thématiques de la **petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale et accès aux droits** en lien avec les besoins de la population.

Les 5 enjeux au niveau du territoire

- 1** Comment renforcer des réponses adaptées aux besoins des familles et des gestionnaires au niveau de la petite enfance ?
- 2** Comment renforcer des réponses adaptées aux besoins des familles et des gestionnaires au niveau de l'enfance ?
- 3** Comment renforcer l'offre jeunesse sur le territoire ?
- 4** Comment aider et accompagner les parents dans leur rôle et dans l'exercice de leur fonction parentale ?
- 5** Comment développer le lien social sur le territoire en contribuant à l'accompagnement global des populations ?



Convention
territoriale
globale
2022/2026

Petite enfance

Le service petite enfance du Grand Charolais regroupe des structures d'accueil du jeune enfants, ainsi qu'un Relais Petite Enfance (RPE) : un guichet unique pour tous les parents du secteur Charolles, Palinges, Saint-Bonnet-de-Joux et Saint-Julien-de-Civry, à la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant.

Le RPE du Grand Charolais est depuis 2023 l'interlocuteur unique des parents et les oriente, en fonction de leurs besoins, vers l'accueil individuel (assistante maternelle, service de garde à domicile...) ou l'accueil collectif (multi-accueil, microcrèche...)

En plus de ce service essentiel aux usagers, le RPE répond également à de nombreuses autres missions liées à la petite enfance :

- Pour les familles : aide administrative et législative (liste assistants maternels, contrat...) et lieu d'écoute et de partage.
- Pour les professionnels : information et formation.
- Pour les enfants : animation d'atelier d'éveil à destination des enfants de 0 à 6 ans sur 4 lieux (Charolles, Palinges, Saint-Bonnet-de-Joux et Saint-Julien-de-Civry).

4 structures petite enfance intercommunales :

- Multi-accueil Les P'tits téméraires à Charolles : 14 places, 35 enfants accueillis sur l'année 2023.
- Micro-crèche Les Lucioles à Saint-Julien-de-Civry : 8 places, 19 enfants accueillis sur l'année 2023.
- Micro-crèche Les P'tits Loups à Saint-Bonnet-de-Joux : 10 places, 29 enfants accueillis sur 2023
- Micro-crèche Les Lutins à Palinges : 8 places, 16 enfants accueillis sur l'année 2023.

20 agents

40 places



Ludothèque

525 enfants ont fréquenté la ludothèque à Charolles en 2023 (550 en 2022)

1 190 jeux empruntés dans l'année (1045 en 2022)

50 abonnements (contre 48 en 2022)

4 classes maternelles accueillies en 2023

Bourse aux jouets

6^e édition

90 dossiers d'inscription

677 articles vendus (670 en 2022)



Le Grand Ciné

Le Grand Ciné, programmation de films projetés en plein air dans les communes en saison estivale, a connu sa 2^e édition en 2023. 11 films ont été proposés gratuitement au public.

Un événement fédérateur pour :

- Faciliter l'accès au cinéma en milieu rural
- Développer le lien social sur le territoire
- Proposer une offre cinématographique diversifiée

1565 spectateurs en 2023 :

- Saint-Vincent-Bragny : annulée
- Baron : 100
- Vitry-en-Charollais : 150
- Saint-Julien-de-Civry : 200
- Saint-Bonnet-de-Joux : 130
- Chassenard : 80
- Charolles : 290
- Digoin : 130
- Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne : 100
- Poisson : 135
- Martigny-Le-Comte : 250



Une projection du Grand Ciné 2023 se déroulait à Charolles.



Transport à la demande

Réservé aux personnes de plus de 70 ans et pour les déplacements médicaux, le transport à la demande (TAD) comptait en 2023 :

88 bénéficiaires supplémentaires.

1 036 utilisateurs du service depuis 2018.

Aire d'accueil des gens du voyage

Digoin

1 aire d'accueil / 16 places / Surface : 2 900 m²

Accueil : 148 personnes accueillies, dont 47 familles

Mode de gestion : déléguée

Paray-le-Monial

1 aire de grand passage fermée avant réhabilitation.



www.legrandcharolais.fr

